

PREMIER SECOURS EN EQUIPE NIVEAU 2

En cas d'accident adressez-vous à :



Session 2025



PULIS Jean-Pierre

AMICALE CYCLISTE CANETOISE

PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES NIVEAU 1

En cas d'accident adressez-vous à :



AMICALE CYCLISTE CANETOISE

En cas d'accident adressez-vous à :



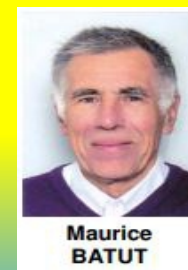
AMICALE CYCLISTE CANETOISE

En cas d'accident adressez-vous à :



AMICALE CYCLISTE CANETOISE

En cas d'accident adressez-vous à :



AMICALE CYCLISTE CANETOISE

En cas d'accident adressez-vous à :



AMICALE CYCLISTE CANETOISE

En cas d'accident adressez-vous à :



AMICALE CYCLISTE CANETOISE

En cas d'accident adressez-vous à :



AMICALE CYCLISTE CANETOISE

En cas d'accident adressez-vous à :



AMICALE CYCLISTE CANETOISE

En cas d'accident adressez-vous à :



AMICALE CYCLISTE CANETOISE

En cas d'accident adressez-vous à :



AMICALE CYCLISTE CANETOISE

En cas d'accident adressez-vous à :



AMICALE CYCLISTE CANETOISE

En cas d'accident adressez-vous à :



AMICALE CYCLISTE CANETOISE

En cas d'accident adressez-vous à :



AMICALE CYCLISTE CANETOISE

En cas d'accident adressez-vous à :



AMICALE CYCLISTE CANETOISE

En cas d'accident adressez-vous à :



AMICALE CYCLISTE CANETOISE

En cas d'accident adressez-vous à :



AMICALE CYCLISTE CANETOISE

CERTIFICAT DE COMPETENCES
DE CITOYEN DE SECURITE CIVILE - PSC1

PERPIGNAN, le 29 avril 2025

- Vu le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civique de niveau 1 » ;
- Vu l'arrêté du 28 mai 1993 portant agrément à la Croix-Rouge française pour diverses unités d'enseignement de sécurité civile ;
- Vu la Décision d'agrément n° AN92-PSC-11-2023-2026 délivrée le 25 Janvier 2023 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « prévention et secours civique de niveau 1 » ;
- Vu le PV n° 66202504004 de la formation en date du 28 avril 2025 ;


Le Président de la Croix-Rouge française, déclarant que

Monsieur Edouard ESCRIBANO

né le 28 janvier 1949 à perpignan (66)

remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié susvisé, délivre à **Edouard ESCRIBANO** le présent certificat de compétences.

Le Président de la Croix-Rouge française



Philippe DA COSTA



French Red Cross - 98 rue Didot - 75014 PARIS - France

EUROPEAN FIRST AID CERTIFICATE

BREVET EUROPEEN DES PREMIERS SECOURS

Issued in accordance with the decision of Directors General of
the European Red Cross and Red Crescent Societies

The President of the French Red Cross,

certifies that Mr ESCRIBANO Edouard, born on 28/01/1949,
successfully completed a first aid course which fulfils the
European First Aid Certificate requirements on 28/04/2025 (this
certificate is valid until 28/04/2030).

Issued in PERPIGNAN

on 29/04/2025

N° 66202504004003

President of the French Red Cross
Philippe DA COSTA



CROIX-ROUGE
FRANÇAISE

INSTANCES NATIONALES

CERTIFICAT DE FORMATION

Je soussigné, Mr. Philippe DA COSTA, Président de la
Croix-Rouge française atteste que :
Monsieur ESCRIBANO Edouard

a suivi avec succès une session de formation de :

INITIATION A LA REDUCTION DES RISQUES

Et lui délivre la présente attestation N° 66202504004003

Fait à PERPIGNAN

le 29/04/2025

Le Président de la Croix-Rouge française
Philippe DA COSTA